

EAP, UAP, PRIME D'ÉQUIPE : SIGNEZ LA PÉTITION POUR L'ÉGALITÉ !

Pics

La dernière plénière sur l'accord Courrier s'est tenue vendredi 21 mai ☐ Les S3C sont finalement intégrés au dispositif de la prime d'équipe ☐ Mais pas les services supports ☐ Côté recrutement, rien n'a bougé ! ☐ Signez la pétition nationale pour l'égalité en matière de prime !



Une prime différente selon les Pics, selon les EAP...

Le versement et le niveau de la prime d'équipe seront bien conditionnés à l'atteinte d'indicateurs. De plus, des critères liés à l'absentéisme diminueront aussi le niveau de la prime.

Les indicateurs et critères seront discutés en commission de suivi avec les syndicats signataires.

Son taux maximal sera toujours de 450 euros par an (1,20 euro/jour).

Les "S3C", c'est acquis !

Les responsables de la Branche Courrier-colis intègrent finalement les services S3C dans le versement de la prime : « Les agents des cellules S3C en PIC réalisant des activités de contrôle des dépôts et du respect des contrats par les clients seront éligibles à la prime d'équipe. » (page 55 de l'accord).

Les services supports toujours exclus !

Or, dans l'accord, ce sont des services qui sont « en appui dans le traitement des problèmes remontants et dans l'aide à la résolution des problèmes identifiés au niveau des Equipes Autonomes et Performantes et des Unités Autonomes de Production. » (page 50 de l'accord).

Pas de concurrence entre nous, et pas de division !

L'organisation entre EAP et en UAP va pousser à la comparaison entre les uns et les autres. Quand il y a comparaison, il n'y a plus raison... et la concurrence n'est pas loin !

Nous devons rester uni-es, solidaires que ce soit au travail ou dans nos luttes !

Et comme il y a prime, on la veut égale pour toutes et tous !

Recrutements : pas de changement !

« Au titre du présent accord et pour l'année 2021, la BSCC s'engage à procéder à 1400 recrutements en CDI en PDC, PPDC, PPDC MF, et 100 recrutements en CDI au traitement. » (page 24 de l'accord)

Les 100 recrutements, c'est pour toute l'année 2021. Sur une trentaine de centres, ça fait un peu plus de... trois emplois par centre !

Promotions : ça change quoi ?

L'accord annonce 910 promotions sur la durée de l'accord (fin 2022). L'accord DRIC de 2018 en prévoyait 1000. Or, la structure fonctionnelle n'a pratiquement pas varié entre 2018 et aujourd'hui. Le II.1 grade de base, c'est pas pour demain !

Signez
la pétition !

ACCORD COURRIER :
ON VEUT L'ÉGALITÉ, POINT !

Pics

PÉTITION NATIONALE

Le personnel soussigné tient à rappeler ses revendications :
- le comblement de tous les postes vacants avec priorité d'embauche de tous les précaires (Intérimaires, CDI Intérimaires, CDD, alternants, apprentis), les 100 recrutements annoncés dans l'accord étant

	2018	2021
I.2 :	19,5 %	15 %
I.3 :	27,5 %	30 %
II.1 :	30 %	35 %
II.2 :	15 %	15 %
II.3 :	8 %	5 %
CI. I :	47 %	45 %
CI. II :	53 %	55 %

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Mai 2021

Union
syndicale
Solidaires